

Plan Canicule 2026

Activé chaque année du 1^{er} juin au 30 septembre, le Plan Canicule comporte quatre niveaux d'intervention :



Ce plan a pour but d'informer la population sur les recommandations sanitaires et de protéger les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

A ce titre, le Centre Communal d'Action Sociale tient une liste des personnes vulnérables et/ou isolées, les personnes inscrites faisant l'objet d'une veille particulière sur les périodes caniculaires.

Pourquoi s'inscrire ?

Les personnes figurant sur ce registre seront contactées par téléphone, en toute confidentialité, par des agents ou des élus de la commune de Châtillon-le-Duc. Des conseils élémentaires leur seront prodigués. En cas de non-réponse, les personnes à contacter en cas d'urgence seront prévenus pour s'assurer que tout va bien.

Ce dispositif sera d'autant plus efficace si vous signalez vos périodes d'absence de votre domicile.

Comment s'inscrire ?

Si cette situation vous concerne ou concerne l'un de vos proches, inscrivez-vous ou inscrivez-le dès maintenant sur le registre du CCAS de Châtillon-le-Duc. La demande d'inscription est gratuite et volontaire.

Les bulletins d'inscription sont à retirer à la mairie aux heures d'ouverture ou sont disponibles sur le site www.chatillon-le-duc.fr.

Ils peuvent être remplis soit par la personne concernée, soit par son (sa) représentant(e) légal(e), soit par un tiers (intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

Ils sont à retourner soit par voie postale, soit remis en main propre à la mairie de Châtillon-le-Duc soit envoyés par mail à : mairie@chatillon-le-duc.fr

Comment se faire radier du fichier ?

Sur simple demande de votre part par courrier ou par téléphone.